

**Bibliothèque  
et Archives  
nationales**

**Québec**



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 23 janvier 2009.

Section du dépôt légal



# LE NOUVEAU PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES

en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007

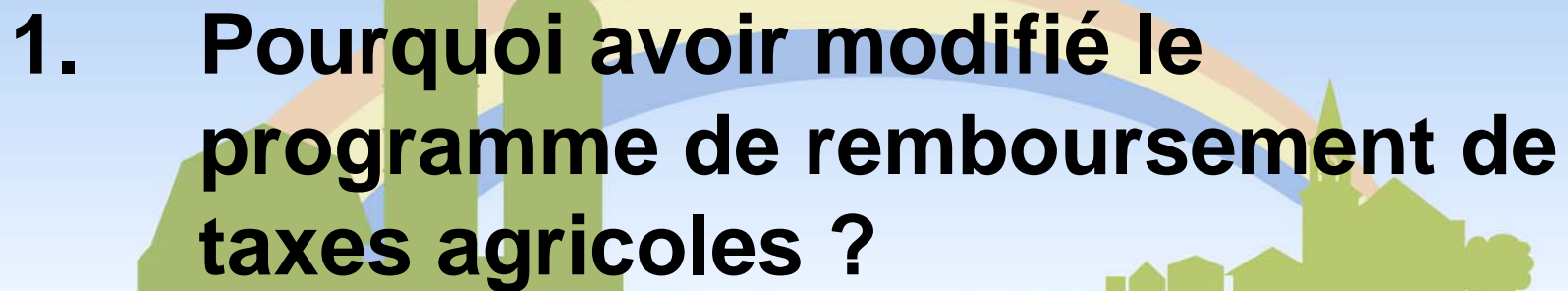
*Agriculture, Pêcheries  
et Alimentation*

Québec 



# Plan de la présentation

1. Pourquoi avoir modifié le programme de remboursement de taxes agricoles ?
2. Les avantages pour les agriculteurs
3. La clé du changement : l'arrimage de deux modes de gestion
4. Les composantes du changement
5. Les modifications aux processus d'inscription
6. Le cycle annuel des activités
7. Le compte de taxes
8. La conclusion
9. Nos objectifs 2006



# 1. Pourquoi avoir modifié le programme de remboursement de taxes agricoles ?

- Les modifications au programme de remboursement de taxes ont pour premier but **d'alléger l'administration** de l'exploitation agricole en lui accordant une réduction de taxes directement à la source, c'est-à-dire sur son compte de taxes.



## 2. Les avantages pour l'agriculteur

- **Reçoit un crédit de taxes** appliqué directement à son compte de taxes dans l'année de taxation visée.
- **Voit ses démarches administratives simplifiées.**
- **Est inscrit** au programme au moment de l'enregistrement de son exploitation au MAPAQ.
- **Fait un gain** de trésorerie.

### 3. La clé du changement : l'arrimage de deux modes de gestion

A stylized silhouette of a town or village is shown against a light blue sky. The town includes a church with a steeple, several houses, and a tree. A large, multi-colored rainbow arches over the town. The foreground is a solid green area.

- Le passage du remboursement au crédits:
  - **un arrimage à faire** entre le mode de gestion du MAPAQ et celui de la municipalité.
- MAPAQ : Dossier d'enregistrement de l'exploitation
- Municipalité : Rôle d'évaluation

### 3. L'arrimage de deux modes de gestion (suite)

- Extrait du dossier d'enregistrement de l'exploitation XYZ inc. au MAPAQ

<i>No d'unité</i>	<i>Propriétaire</i>	<i>Location</i> <i>o/n</i>	<i>Montants réclamés</i> <i>o/n</i>	<i>Montants remboursés</i> <i>o/n</i>
xxxxx	Ferme XYZ inc..	n	o	o
xxxxx	Ferme XYZ inc..	n	o	o
xxxxx	M. Untel (actionnaire de XYZ))	o	o	o
xxxxx	M. Voisin	o	o	o
xxxxx	Mme Unetelle	o	n	n

Programme actuel :

Chèque du total des taxes remboursées à l'exploitation XYZ

**Total**

**XXXXX \$**

### 3. L'arrimage de deux modes de gestion (suite)

- Extrait du rôle d'évaluation de la municipalité ABC

<i>No d'unité</i>	<i>Inscription au rôle</i>	<i>Crédit de taxes</i>	<i>Bénéficiaire du crédit</i>
xxxxx	Ferme XYZ inc..	0	Ferme XYZ inc.
xxxxx	Ferme XYZ inc..	0	Ferme XYZ inc.
xxxxx	M. Untel	0	M. Untel
xxxxx	M. Voisin	0	M. Voisin

**Nouveau programme :**

**Crédit de taxes accordé sur le compte de taxes pour chaque UEV**

### **3. L'arrimage de deux modes de gestion (suite)**

A stylized illustration of a landscape. In the foreground, there is a green hill. In the background, a rainbow arches across the sky. To the left, there is a silhouette of a factory with two tall chimneys. To the right, there is a silhouette of a village with several houses and a church with a steeple.

**Cet arrimage implique aussi des changements dans les façons de faire des agriculteurs :**

- Demande de paiement conjointe;
- Modification des clauses financières des baux de location.

## 4. Les composantes du changement



- **Date d'échéance**
- **Remboursement remplacé par un crédit ou un paiement**
- **Demande conjointe**
- **Modifications au processus d'inscription au programme**

## 4a. **Changement :**

**Une nouvelle date à compter de 2007**



**Date limite pour inscrire  
l'exploitation agricole au crédit :**

**30 novembre**

**de l'année précédant le crédit.**

## **4a. Pour 2007 et les années suivantes**



**Date limite pour bénéficier d'un paiement :**

**31 décembre**

**de l'année municipale pour laquelle ce  
paiement s'applique.**

**Après cette date, les droits au paiement s'éteignent.**

## 4b. Crédit ou paiement ?



**Si crédit...**

### Inscription

- 30 nov. de l'année précédant le crédit

### Admissibilité

- Au cours de l'année du crédit sur réception de données électroniques des municipalités, du MRQ, de l'UPA...

**Si paiement...**

### Admissibilité

- Avant l'émission du paiement, sur réception de données électroniques et de documents papier
- **Le paiement est une situation temporaire**, en attendant que l'exploitation ou l'UEV soit intégrée au crédit.
- **Paiement** : Nouvelle exploitation après la date d'inscription au crédit, révision d'admissibilité, achat ou location en cours d'année, etc.

# 4c. Changement :

## Demande de paiement conjointe

**Ancien programme  
de remboursement de taxes**

**L'exploitant :**

- enregistre son exploitation au centre de services (terres en propriété et en location);
- fournit les documents justificatifs;
- s'assure de son admissibilité au programme;
- demande et reçoit le remboursement pour l'ensemble des unités réclamées.

**Nouveau programme  
de crédit de taxes**

**L'exploitant :**

- enregistre son exploitation au centre de services (terres en propriété et en location);
- s'assure de son admissibilité au programme;
- effectue une demande de paiement conjointe avec la personne au nom de laquelle l'unité est inscrite au rôle d'évaluation;
- reçoit les crédits pour les unités inscrites au rôle au même nom que l'exploitation agricole.

**La personne au nom de laquelle l'unité est  
inscrite au rôle d'évaluation :**

- adhère au nouveau programme :
  - en signant une demande conjointe;
  - en fournissant un numéro (NAS, NEC ou NIM) permettant son inscription au système de gestion des aides financières du MAPAQ.
- reçoit le crédit de taxes sur son compte de taxes foncières.

## 4c. Changement :

Demande de paiement conjointe (suite)

- **L'exploitation agricole demeure responsable:**
  - de l'admissibilité au crédit;
  - de l'inscription des unités d'évaluation à son dossier d'enregistrement.
- Par conséquent, un propriétaire d'UEV ne peut à lui seul demander ou se rendre admissible à un crédit.

# Unités inscrites au rôle sous un nom différent de l'exploitation agricole (suite)

A stylized silhouette of a rural landscape. On the left, there are two tall, thin structures resembling chimneys or towers. In the center, a large rainbow arches across the sky. On the right, there is a church with a steeple and a few smaller buildings. The foreground is a simple green hill.

En chiffres :

- Unités totales : 75 000
- Nombre d'exploitations : 24 500
- Unités sous un nom différent : 31 000
- Nombre d'exploitations : 10 500 (40 %)
- Sociétaires/Actionnaires : 10 000
- Exploitations agricoles : 11 000
- Non-agriculteurs : 10 000

# Unités inscrites au rôle sous un nom différent de l'exploitation agricole (suite)



## Options :

- Demande conjointe
- Inscription de l'exploitation agricole à la municipalité comme débiteur
- Démembrement du droit de propriété :
  - Emphytéose
  - Usufruit

# Unités inscrites au rôle sous un nom différent de l'exploitation agricole (suite)



## Solutions :

- Relation gagnant/gagnant
- Plafonnement de la taxation scolaire
- Maintien de la terre en production
- Soutien gouvernemental à l'utilisation agricole



**SECTION 1 LOCATAIRE**

**IDENTIFICATION**

Numéro d'identification ministériel (NIM) :

**CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES 2007**

Je demande qu'un crédit de taxes foncières agricoles s'applique aux unités d'évaluation figurant à la section suivante.

Signature du locataire

Date (JJ/MM/AAAA)

**SECTION 2 UNITÉS D'ÉVALUATION ENREGISTRÉES EN LOCATION**

Voir la section 5 intitulée « Comment remplir la demande » au verso

#	Numéro de matricule de l'unité d'évaluation	Date de fin de bail		Bail renouvelable	
		ACTUELLE	MODIFICATION	ACTUEL	MODIFICATION
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

**Attention!**  
Le nom inscrit à la section 3 doit correspondre à celui inscrit sur le rôle d'évaluation ou à la section « Propriétaire » du Compte de taxes.

**SECTION 3 PROPRIÉTAIRE**

**IDENTIFICATION (EN LETTRES MOULÉES)**

Nom

Adresse

Municipalité

Code postal

NAS, NEQ ou NIM\*

Téléphone

\* Inscrire obligatoirement un de ces trois numéros.

à recevoir tout ajustement, positif ou négatif, sur le montant du crédit de l'année courante et appliqué au compte de l'année suivante;

- à retourner au MAPAQ, le cas échéant, les sommes versées en trop sur réception d'un avis du ministère à ce sujet.

**ADHÉSION AU PROGRAMME**

J'ai lu et j'accepte les modalités du programme de crédit de taxes. Je déclare que les renseignements inscrits sur cette feuille sont véridiques.



Au bas du formulaire

J'autorise le MAPAQ à  
transmettre au locataire  
mentionné ci-dessus les  
renseignements sur les crédits  
et les paiements ...

**ADHÉSION AU PROGRAMME**

J'ai lu et j'accepte les modalités du programme de crédit de taxes.

Signature du propriétaire

Date (JJ/MM/AAAA)

**CONSETEMENT AU TRANSFERT D'INFORMATION**

J'autorise le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à transmettre au locataire mentionné ci-dessus les renseignements sur les crédits et les paiements sur les unités d'évaluations inscrits à la section précédente.

Signature du propriétaire

Date (JJ/MM/AAAA)

## 5. Les modifications au processus

- . d'inscription au crédit
- . de participation au programme

- **Exploitant continue à s'enregistrer** au centre de services.
- **Prise d'effet de la participation au programme** à la date de l'enregistrement.
- **Droits au paiement s'éteignent au 31 décembre** de l'année de taxation visée (**sauf pour 2006 où la date limite est le 30 novembre**).
- **Maintien** de la demande de paiement par l'exploitant en cours d'année, pour les situations exceptionnelles (**jusqu'au 31 décembre**).

# 5. Les modifications au processus (suite)

- . d'inscription au crédit
- . de participation au programme

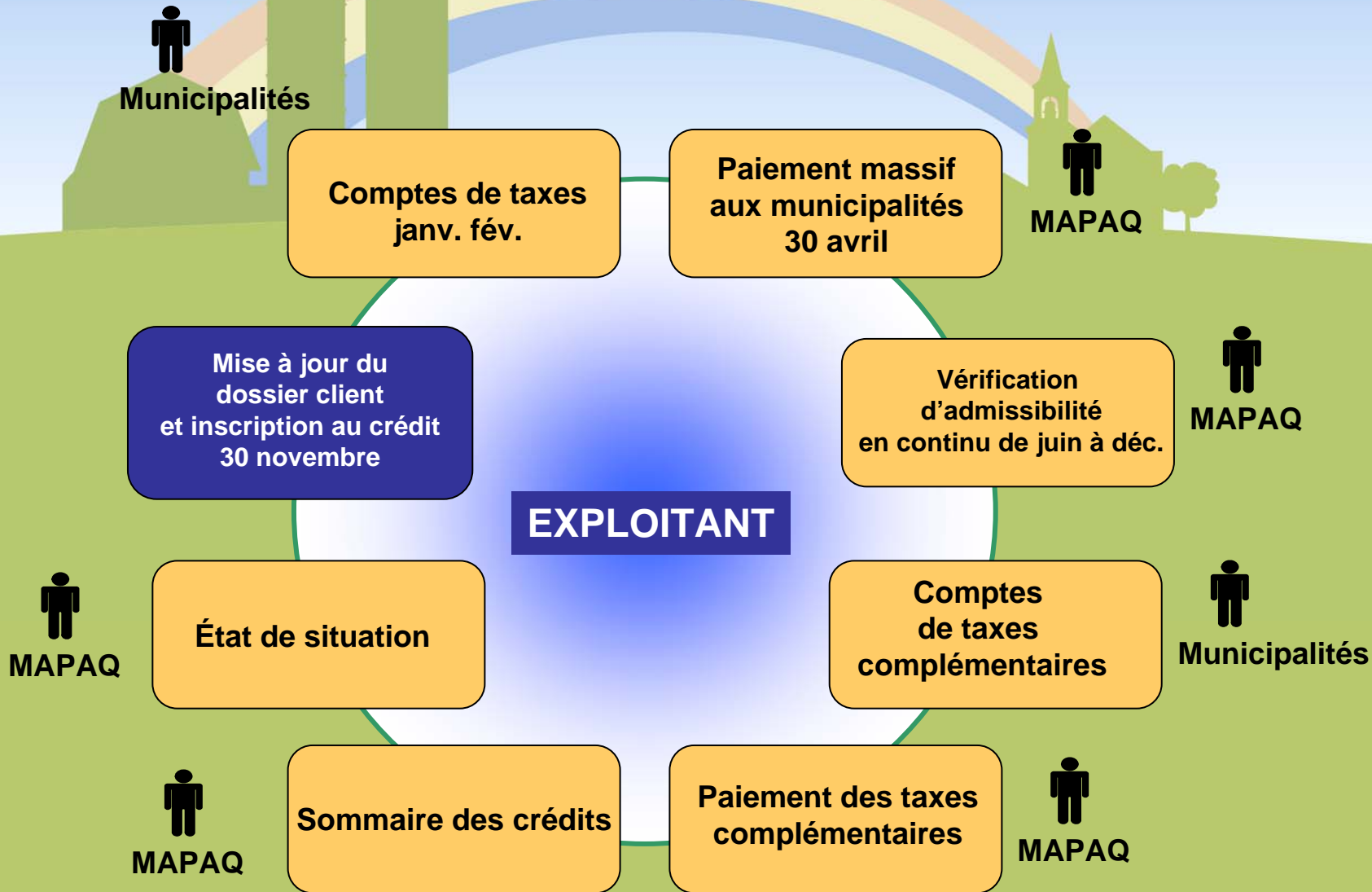
- **Conditions d'inscription au crédit :**

- ✓ exploitation enregistrée au MAPAQ;
  - ✓ exploitation ayant fait une demande de crédit pour l'année visée : la demande s'effectuera lors du renouvellement ou de la modification au dossier d'enregistrement;
  - ✓ exploitation ayant reçu un paiement ou un crédit l'année précédant celle ou le crédit s'applique.
- **Aucun changement** dans les conditions d'admissibilité au programme.
  - L'admissibilité de l'exploitation au crédit sera vérifiée après son émission, sur réception des informations par le MAPAQ.

## 5. Les conséquences de ne pas être inscrit au crédit le 30 novembre

- **Non participation au programme de crédit de taxes** pour l'année suivante
- **Envoi obligatoire de documents papier** pour paiement (ex. : originaux de comptes de taxes)
- Évaluation de l'admissibilité **avant le paiement**
- **Paiement à compter de juillet-août**, au lieu d'un crédit sur le compte de taxes en début d'année.

# 6. Le cycle annuel des activités



## 7. Le compte de taxes



La municipalité expédie le compte de taxes.

La personne inscrite au rôle d'évaluation:

- **reste responsable** du paiement de ses taxes;
- **paie les montants résiduels** de ses taxes municipales;
- **continue à payer ses taxes scolaires** en entier à la commission scolaire.

## 8. La conclusion

- Passage d'un programme avec beaucoup de papier à un programme **qui peut être sans papier** (si crédit il y a).
- Programme misant sur **l'échange de données électroniques**.
- **Admissibilité après l'inscription au crédit** plutôt qu'avant le paiement : déduction en début d'année sur le compte de taxes.
- Tous les efforts ont été déployés afin de **minimiser les effets négatifs sur les administrations municipales**.
- **Foncièrement plus simple et plus efficace**.

## **9. Nos objectifs pour le 30 novembre 2006**



- Inscrire toutes les exploitations agricoles au crédit
- Inscrire toutes les unités de toutes les exploitations au crédit



# 10. Pour ce faire...

- Communications
- Formation
- Téléphone le soir
- Prise en charge par le MAPAQ pour toute information sur le programme
- Coordination avec le MAMR pour répondre aux questions des municipalités
- Ligne sans frais : 1 866 822-2140
- Courriels :
  - Municipalités :  
[info.taxes@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:info.taxes@mapaq.gouv.qc.ca)
  - Mandataires informatiques :  
[info.taxes.devistechnique@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:info.taxes.devistechnique@mapaq.gouv.qc.ca)

# 11. Votre contribution



- Inciter les retardataires à retourner leur demande principale et leurs demandes conjointes avant le 30 novembre.
- Expliquer pourquoi un crédit est foncièrement plus simple.



**Merci de votre collaboration!**